Direction des Ressources humaines
Service Carrière et Rémunération
Région Pays de la Loire
1 rue de la Loire - 44966 Nantes cedex 9

Plan de mobilité

Demande de participation mensuelle aux frais de transport

A transmettre à la DRH - Titulaires ou Contractuels
contact-titulaires@paysdelaloire.fr *ou* contact-contractuels@paysdelaloire.fr

Conformément au décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, la Région des Pays de la Loire prend en charge une partie des frais des transports collectifs.

Cette participation est versée mensuellement à compter du 1er janvier 2011 au vu des documents fournis. Une régularisation est opérée tous les mois sur présentation des justificatifs des agents concernés.

Nom : Prénom :

Direction / Lycée :

Préciser le département : | 44 | 49 | 53 | 72 | 85

Statut : ☐ Titulaire ☐ Non-titulaire

Titre de transport utilisé :

Demande à bénéficier de la participation mensuelle automatique à compter du :

| J'ai bien noté que cette participation est suspendue dans certains cas. Pour en savoir plus, consulter Patio *(l'offre RH/Rémunération, remboursements et participations/La participation aux déplacements domicile-travail).*

| J'ai bien noté qu'une régularisation est opérée chaque trimestre au vu des pièces justificatives que je fournis.

Fait à , le/...../.....

Signature :

Pièces à fournir :

- *ce formulaire dûment complété ;*
- *la copie de votre ou vos abonnement(s) de travail ;*
- *la copie de votre titre de transport du premier mois concerné par le versement mensuel.*

MAJ : MAI 2022